

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE LOIRE**

*Le Conseil Municipal de cette Commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
séances, sous la présidence de Monsieur
Roland RIVET, Maire*

**COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 15 JUIN 2020
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Nombres de membres : 19	Présents : Roland RIVET – Jean-Pierre CHEVALIER-DREVON – Patricia VILLEVIEILLE- Guy ESCOFFIER – Lila BENABDESLAM – Bernard COLLIN – Patrice CLAPEYRON – Tristan SAVEL-NAIME – Céline RIOCREUX – Charlène PASTEL – Christian BISSARDON – Olivier BLANCHARD – Paul-Henri VALOUR – Angélique DESCHAMPS – - Marilyn MARCELLIER – Eric DI CARMINE – Stéphanie GROS
Nombre de présents : 17	
Date de la convocation : 8 juin 2020	
Date d'affichage : 8 juin 2020	
	Pouvoirs : Virginie D'AURIA avait donné pouvoir à Roland RIVET Tiphaine GROSSMANN avait donné pouvoir à Lila BENABDESLAM
Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture Le	Secrétaire : Lila BENABDESLAM
	ABSENTS : Virginie D'AURIA – Tiphaine GROSSMANN

20-06-01 – Composition des Commissions Municipales

Monsieur le Maire propose de créer les commissions suivantes :

« Services Techniques – Programmation travaux – suivi des grands travaux - urbanisme », composée de 5 membres, pour laquelle il propose :

- Jean-Pierre CHEVALIER-DREVON, Président
- Bernard COLLIN, Vice-Président
- Patrice CLAPEYRON
- Eric DI CARMINE
- Paul-Henri VALOUR

« Environnement – développement durable – assainissement – réseaux – sécurité – suivi DICT » composée de 5 membres pour laquelle il propose

- Guy ESCOFFIER, Président
- Eric DI CARMINE
- Patrice CLAPEYRON

- Paul-Henri VALOUR
- Olivier BLANCHARD

« Finances – économie – éducation – enfance – action sociale » composée de 4 membres pour laquelle il propose :

- Patricia VILLEVIEILLE, Présidente
- Marilyn MARCELLIER, Vice-Présidente
- Virginie D'AURIA
- Angélique DESCHAMPS

« Communication – commerce - artisanat » composée de 3 membres pour laquelle il propose :

- Tiphaine GROSSMANN, Présidente
- Christian BISSARDON
- Virginie D'AURIA

« Culture – animation – loisirs – vie associative – jeunesse et sports » composée de 8 membres pour laquelle il propose

- Lila BENABDESLAM, Présidente
- Tristan SAVEL-NAIME, Vice-Président
- Virginie D'AURIA
- Stéphanie GROS
- Charlène PASTEL
- Paul-Henri VALOUR
- Céline RIOCREUX
- Angélique DESCHAMPS

VOTE : UNANIMITE POUR sur 19 votants

Désignation des représentants à divers organismes de regroupement

20-06-02 – Syndicat des Eaux Loire-Lignon

Pour le SELL il convient de désigner 2 délégués titulaires. Monsieur le Maire propose :

Roland RIVET
Jean-Pierre CHEVALIER-DREVON

VOTE : UNANIMITE POUR sur 19 votants

20-06-03 – Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Loire

Pour le SDE, il convient de désigner 2 délégués titulaires. Monsieur le Maire propose :

Bernard COLLIN
Roland RIVET

VOTE : UNANIMITE POUR sur 19 votants

20-06-04 – Syndicat Intercommunal de Capture des Carnivores Domestiques Errants

Pour ce syndicat, il convient de désigner 2 délégués titulaires. Monsieur le Maire propose :

Guy ESCOFFIER
Bernard COLLIN

VOTE : UNANIMITE POUR sur 19 votants

20-06-05 – Choix des membres du CCAS

Monsieur le Maire informe que le conseil municipal décide de fixer le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale.

Sont proposés 4 membres élus et 4 membres bénévoles choisis parmi les représentants d'associations à caractère social, plus le Président (Maire), soit 9 membres au total

Il propose de nommer **pour les élus** :

- Roland RIVET, Président
- Patricia VILLEVIEILLE
- Marilyn MARCELLIER
- Virginie D'AURIA
- Angélique DESCHAMPS

Il propose de nommer **pour les bénévoles** :

- Marie-Claude LAURENT
- Jeannine VALOUR
- Alain NOVELLON
- Françoise MARGOT

comme membres du Centre Communal d'Action Sociale

VOTE : UNANIMITE POUR sur 19 votants

20-06-06 – Commission d'appel d'offres (CAO)

Monsieur le Maire informe que comme pour la représentation au sein des diverses commissions, il convient que soient représentées toutes les tendances du conseil municipal au sein de la commission d'appel d'offres.

Il convient donc de choisir 4 membres titulaires et leurs suppléants, ainsi répartis :
le maire obligatoirement et 3 membres désignés

Il propose donc de choisir

Membres titulaires :

Roland RIVET
Jean-Pierre CHEVALIER-DREVON
Guy ESCOFFIER
Paul-Henri VALOUR

Membres suppléants :

Bernard COLLIN
Eric DI CARMINE
Patricia VILLEVIEILLE
Patrice CLAPEYRON

VOTE : UNANIMITE POUR sur 19 votants

20-06-07 – Communauté de Communes Loire-Semène – Choix des membres des diverses instances et commissions

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de désigner les membres qui devront siéger dans diverses instances et commissions de la Communauté de Communes Loire-Semène. Il propose :

Commission Intercommunales des Impôts Directs

3 membres titulaires :

Patricia VILLEVIEILLE
Guy ESCOFFIER
Jean-Pierre CHEVALIER-DREVON

3 membres suppléants :

Céline RIOCREUX
Eric DI CARMINE
Olivier BLANCHARD

Commissions Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

2 membres titulaires :

Roland RIVET
Patricia VILLEVIEILLE

1 membre suppléant :

Jean-Pierre CHEVALIER-DREVON

Commission Intercommunale pour l'Accession des Personnes Handicapées

1 membre titulaire :

Marilyn MARCELLIER

SICTOM Velay-Pilat

2 membres titulaires :

Guy ESCOFFIER
Bernard COLLIN

2 membres suppléants :

Patrice CLAPEYRON
Christian BISSARDON

Syndicat des Eaux de la Semène

2 membres titulaires :

Roland RIVET
Guy ESCOFFIER

2 membres suppléants :

Tristan SAVEL-NAIME
Jean-Pierre CHEVALIER-DREVON

VOTE : UNANIMITE POUR sur 19 votants

20-06-08- Budget Principal - Vote des taux d'imposition 2020 – TH – TFB – TFNB

Pour rappel aucune hausse des impôts n'a eu lieu depuis 2014. Malgré la baisse annoncée des dotations de l'état, la suppression des contrats aidés... la Municipalité ne souhaite toujours pas recourir à l'augmentation des impositions locales mais plutôt à la maîtrise des dépenses et la recherche d'économies pour équilibrer son budget 2020. Aussi, il présente les taux qu'il propose de voter pour 2020, inchangés par rapport à ceux de 2019.

	TAUX 2019 en %	TAUX 2020 en %
Taxe d'habitation	13,39	13,39
Taxe foncière propriété bâtie	23,01	23,01
Taxe foncière propriété non bâtie	91,86	91,86

Monsieur le Maire propose d'adopter les trois taux proposés pour l'année 2020.

VOTE : UNANIMITE POUR sur 19 votants

20-06-09 - Budget Principal - Budget primitif 2020 – Approbation

Monsieur le Maire présente le budget primitif communal 2020 qui fait apparaître :

En section d'investissement dépenses la somme totale de 851 005,88 € (reports 2018 de 62 000 € inclus)

En section d'investissement recettes la somme totale de 851 005,88 €
 En section de fonctionnement dépenses la somme totale de 1 453 320,00 €
 En section de fonctionnement recettes la somme totale de 1 453 320,00 €

Détail des subventions aux associations pour 2020 :

Article	Designation de l'association	Montant prévu
6573	Syndicat de capture des animaux errants	1 500,00
6574	Ccas	5 500,00
6574-01	APE Ecole St-joseph	300,00
6574-02	APE école publique	300,00
6574-04	Classe découverte école publique	2 070,00
6574-03	Classe découverte école privée	710,00
6574-06	Basket	960,00
6574-07	Tennis	700,00
6574-08	Football	900,00
6574-09	Judo	680,00
6574-10	Boule	0,00
6574-12	Activloisirs	1 000,00
6574-13	FNACA	200,00
6574-14	Donneurs de sang	200,00
6574-15	Club des aînés	200,00
6574-11	Ogec	42 600,00
6574-16	Comité des fêtes	750,00
6574-05	ACCA	350,00
6574-17	Club d'éducation canine	350,00
6674-21	MAM 1,2,3, soleil	150,00
6674-22	Club moto les arsouilles	150,00
S	St-Fé Running	150,00
6574-20	Association Valorisation du Patrimoine	200,00
	Total	59 920,00

Compte tenu du fait que ce budget est équilibré tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement en dépenses et en recettes, Monsieur le Maire propose, après avoir fait lecture du détail par chapitre, et pour les subventions, du détail par article, d'adopter le budget primitif communal tel qu'il est présenté.

VOTE : UNANIMITE sur 19 votants

20-06-10 -Budget annexe lotissement - Budget primitif 2020

Monsieur le Maire présente le budget annexe primitif 2020 du lotissement communal qui présente un déséquilibre du fait qu'il sera clôturé cette année, tous les lots ayant été vendus :

En section d'investissement dépenses la somme totale de 376 664,11 €
 En section d'investissement recettes la somme totale de 376 664,11 €
 En section de fonctionnement dépenses la somme totale de 19 082,01 €
 En section de fonctionnement recettes la somme totale de 127 528,28 €

Monsieur le Maire propose d'adopter le budget annexe primitif du lotissement communal tel que présenté

VOTE : UNANIMITE sur 19 votants

20-06-11– GRDF – Redevance de concession 2019 à GRDF– Autorisation d'émettre le titre de recettes

Monsieur le Maire rappelle qu'en application des articles 5 du cahier des charges et 3 de l'annexe 1 du contrat de concession qui lie GRDF à la commune, il convient de réclamer la redevance de concession de l'année 2019 qui s'élève à la somme de 1 684,40 euros.

Il propose de l'autoriser à émettre un titre de recettes de ce montant.

VOTE : UNANIMITE sur 19 votants

20-06-12– Règlement intérieur du Conseil Municipal

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de mettre en place un règlement intérieur du conseil municipal qui fixerait les modalités de mise en œuvre de ce dernier ainsi que les droits et devoirs des participants. Ce document est joint en annexe de la présente note de synthèse.

Monsieur le Maire propose d'approuver ce document tel qu'il est présenté

VOTE : UNANIMITE sur 19 votants

20-06-13– Commission Communale des Impôts Directs – renouvellement des membres – Proposition

Monsieur le Maire expose qu'à la suite d'élections municipales, l'article 1650 du code Général des Impôts (CGI) impose qu'une commission Communale des Impôts directs (CCID) soit instituée dans chaque commune. Elle doit être composée de :

- le Maire
- 1 adjoint
- 8 commissaires titulaires
- 8 commissaires suppléants

Ces commissaires seront choisis parmi les contribuables de la commune au titre d'au moins une taxe locale (TF, TH, CFE)

La commune doit proposer 32 noms (16 titulaires et 16 suppléants), la désignation définitive des commissaires sera effectuée par le directeur Départemental ou Régional des Finances Publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant.

Monsieur le Maire proposera la liste des 32 noms le jour du conseil.

VOTE : UNANIMITE sur 19 votants